

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE avec accueil restreint du public
du 08 SEPTEMBRE 2020 à 19h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 1^{er} septembre 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE : Christian TRAUTMANN

PRESENTS : Mireille ALBECKER, Patrice BURG, Bernard CHARBAU, Jérôme DE POURTALES, Jacky DIETZ, Marie-Claude FILSER, Nathalie EHRSTEIN, Nicolas HAENSLI, Mickaël HEIBY, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Rachel KAUFFER, Michel MULLER, Marie-Christine PATOU PERROT, Charles SUSS, Christian TRAUTMANN, Audrey WAGNER

EXCUSES : Catherine ATTALI, Yannick RICHTER,

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE :

PROCURATION : Catherine ATTALI à Nathalie EHSTEIN, Yannick RICHTER à Christian TRAUTMANN

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Monsieur CHARBAU Bernard**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 10 JUILLET 2020

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à **16 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS**.

3) Ecole : plan de financement des travaux d'amélioration thermique VMC – Plâtrerie -Désamiantage

Considérant le plan de financement initial de 290 900.00 € HT incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les frais annexes :

- Lot 01- Chaufferie 137 950.00 € HT
- Lot 02 -VMC – Plâtrerie 122 950.00 € HT
- Lot 03 -Menuiserie 30 000.00 € HT

Considérant que suite à la consultation d'entreprises, les lots Chaufferie et Menuiserie ont été attribués aux Ets Energies Renouvelables et Menuiserie Ettwiller et que les travaux ont été réalisés,

Considérant que la consultation d'entreprises pour le lot VMC-Plâtrerie a été classée infructueuse,

Considérant qu'un prélèvement des dalles du plafond a relevé la présence d'amiante obligeant le maître d'œuvre à revoir le projet initial du lot VMC-Plâtrerie en intégrant une opération de désamiantage, la location de locaux modulaires et la réfection des revêtements des sols et murs,

Considérant l'Avant-Projet Sommaire estimant les travaux du lot 02-VMC Plâtrerie à 355 300.00 € HT (la réfection des sols étant estimée pour une seule classe)

Le maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel modifié reprenant les travaux déjà réalisés pour les lots Chauffage et Menuiserie et la nouvelle estimation du lot VMC – Plâtrerie. Ce dernier lot est scindé en 6 sous-lots.

- Lot 2/1 Constructions modulaires
- Lot 2/2 Désamiantage
- Lot 2/3 Plâtrerie – Faux plafonds
- Lot 2/4 Sols
- Lot 2/5 Peinture
- Lot 2/6 Chauffage
- Lot 2/7 Electricité
- Lot 2/8 Ventilation double flux

DEPENSES	PLAN INITIAL		PLAN MODIFIE		PLAN INITIAL		PLAN MODIFIE	
	Montant HT	Montant HT	RECETTES		Montant HT		Montant HT	
LOT n°01 : Chauffage BIOMASSE	137 950,00	88 539,52	LOT n°01 : Chauffage BIOMASSE	100,00%	137 950,00	100,00%	88 539,52	
Maîtrise d'oeuvre	3 650,00	3 650,00	REGION : Climaxion	55,00%	75 872,50	44,16%	38 462,50	
Travaux	132 800,00	82 996,00	ETAT : DSIL 2019	25,00%	34 487,50	25,00%	22 134,88	
Diagnostic amiante	1 500,00	534,00	Commune	20,00%	27 590,00	30,84%	27 305,59	
Mission ASPS		900,00						
Publications légales		459,52						
LOT N°02 : Ventilation VMC zone enseignement	122 950,00	414 650,00	LOT N°02 : Ventilation VMC zone scolaire	50,00%	122 950,00	100,00%	414 650,00	
Maîtrise d'oeuvre	3 350,00	3 350,00	ETAT : DSIL 2019	50,00%	61 475,00	22,61%	93 735,12	
Maîtrise d'oeuvre complémentaire		17 500,00	ETAT : DETR-DSIL complément			25,08%	95 000,00	
Travaux ventilation (lot 08-2)	103 550,00	69 000,00	Département : FSC			24,12%	100 000,00	
Travaux faux plafond couloir (lot 03-2)	14 550,00	42 100,00	Commune	50,00%	61 475,00	28,20%	116 931,30	
Construction modulaire (lot 01-2)		69 000,00						
Désamiantage (lot 02-2)		44 700,00						
Sols (lot 04-2)		40 000,00						
Peinture (lot 05-2)		98 700,00						
Chauffage (lot 06-2)		13 800,00						
Electricité (lot 07-2)		14 000,00						
Publication légales		1 000,00						
Missions ASPS		900,00						
Diagnostic amiante	1 500,00	600,00						
LOT N°03 : Menuiseries extérieures zone enseignement	30 000,00	18 460,00	LOT N°02 : Menuiseries extérieures zone scolaire	100,00%	30 000,00	100,00%	18 460,00	
Travaux	30 000,00	18 460,00	ETAT : DSIL 2019	50,00%	15 000,00	50,00%	9 230,00	
			Commune	50,00%	15 000,00	50,00%	9 230,00	
RECAPITULATIF DEPENSES	290 900,00	521 649,52	RECAPITULATIF RECETTES		290 900,00		521 649,52	
LOT n°01 : Chauffage BIOMASSE	137 950,00	88 539,52	REGION : Climaxion	26,08%	75 872,50	7,37%	38 462,50	
LOT N°02 : Ventilation VMC zone scolaire	122 950,00	414 650,00	ETAT : DSIL 2019	43,00%	125 100,00	23,98%	125 100,00	
			ETAT : DETR-DSIL enveloppe complémentaire			18,21%	95 000,00	
			DEPARTEMENT : FSC			19,17%	100 000,00	
LOT N°03 : Menuiseries extérieures zone scolaire	30 000,00	18 460,00	Commune	35,77%	104 065,00	29,42%	153 466,89	
TOTAL DEPENSES	290 900,00	521 649,52	TOTAL RECETTES		290 900,00		521 649,52	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- Valider le plan de financement modifié
- Autoriser le maire à solliciter les subventions et contributions auprès des services de l'Etat au titre de la DETR- DSIL
- Autoriser le maire à solliciter les subventions auprès du Département au titre du Fonds de Solidarité Communale
- Autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tous documents et actes concordants à l'exécution de la présente délibération

4) VOIRIES Plan de financement réfection voiries communales et RD65 Pfaffenbronn

VU la notice de présentation et l'estimation des travaux projetés à 450 000.00 € HT établies par M2i, maître d'œuvre,

Le maire présente à l'assemblée le plan de financement du programme pluriannuel de travaux de voiries communales et RD65 en précisant l'échéancier ainsi défini :

- En 2020 Phase préparatoire mission maîtrise d'œuvre
- En 2021 Travaux RD65 Pfaffenbronn, Entrée Four à Chaux, Ruelle de Woerth
- En 2022 Travaux rue de Disteldorf, Chemin rural et Rue de Mattstall
- En 2023 Travaux rue de la Haute Vienne
- En 2024 Travaux rue de l'Est

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € H.T.

DEPENSES		Montant HT	RECETTES		Montant HT
Travaux voirie		450 000,00			
Rue principale Pfaffenbronn emprise département.	30 000,00		Aides publiques		100 000,00
Rue principale Pfaffenbronn emprise communale	105 000,00		Département Bas-Rhin Fonds Solidarité Communale	20,58%	100 000,00
Arrêt de bus Four à Chaux	22 500,00		soit 30 % sur dépenses éligibles		
Ruelle de Woerth	54 000,00				
Rue de Disteldorf	81 000,00		Mission de délégation de maîtrise d'ouvrage		31 100,00
Rue de Mattstall	22 500,00		Département Bas-Rhin mission MOA emprise département.	6,40%	31 100,00
Rue de Haute Vienne	22 500,00				
Rue de l'Est	112 500,00		Autofinancement		354 900,00
Maîtrise œuvre		16 300,00	Fonds propres ou emprunts	73,02%	354 900,00
Maîtrise œuvre emprise départementale	1 100,00				
Maîtrise œuvre emprise communale	15 200,00				
Relevés topographiques		2 500,00			
Autres frais		17 200,00			
Publications légales	1 000,00				
Missions ASPS	1 200,00				
Réseau Orange	15 000,00				
TOTAL DEPENSES		486 000,00	TOTAL RECETTES		486 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- De valider le plan de financement
- Autoriser le maire à solliciter les subventions auprès du Département au titre du Fonds de Solidarité Communale
- Autoriser le maire à solliciter des subventions et contributions auprès des services de l'Etat, des collectivités locales et autres organismes et modifier ainsi le plan de financement
- Autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tous documents et actes concordants à l'exécution de la présente délibération

5) Vérification périodique des installations contre la foudre

Considérant que la convention de vérification périodique des installations contre la foudre entre la Commune et l'entreprise BCM arrive à échéance au 31 décembre 2020,

Le maire présente à l'assemblée une proposition de convention de l'entreprise BMC pour les installations sises à l'église catholique, la mairie de Lembach et l'église de Mattstall. La convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelable annuellement pouvoir excéder 4 ans. Le montant forfaitaire par année est de 506.00 € HT révisable annuellement selon les conditions mentionnées dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION d'autoriser le maire à signer la convention avec l'entreprise BCM.

6) Vérification périodique des installations contre la foudre

Le maire présente à l'assemblée une convention de gestion du service public de fourrière animale tripartite entre la Commune de Lembach, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et l'Association Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs (SPA).

L'engagement de la SPA est d'assurer la capture, le transport, l'accueil, la garde et les soins des animaux perdus, abandonnés ou errants sur le ban communal. Elle assure la recherche des propriétaires des animaux trouvés et la restitution de ces derniers quand ils sont réclamés.

La commune pourra également, à ses frais, confier à la SPA une mission de capture des chats errants non identifiés.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 7 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction

La commune s'engage à verser une participation fixée à 0.50 € par habitant et par an à la SPA, au titre des frais de gestion et de fonctionnement du service. La commune s'engage à verser une participation fixée à 0.35 € par habitant et par an à la CAH pour pouvoir bénéficier des prestations de fourrière animale et des équipements appartenant à la CAH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention tripartite entre la Commune de Lembach, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et l'Association Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs.

7) Divers

Le maire informe l'assemblée

- Travaux :
Une consultation d'entreprise est en cours pour des travaux de renforcement de la berge de la Sauer à hauteur du terrain de foot.
Une consultation d'entreprise est programmée pour la rénovation d'un logement vacant à l'école.
- Vie locale :
Réflexion d'une zone bleue de stationnement au centre du village
Parution du bulletin communal pour la fin du mois de septembre
- Cimetière :
Révision du règlement en cours ; réflexion sur l'aménagement d'un Jardin du Souvenir.
- Barrage du Fleckenstein :
Suite à une visite sur site avec l'entreprise en charge des travaux et le maître d'œuvre, une surveillance mensuelle de l'ouvrage sera effectuée par nos soins afin d'évaluer l'évolution d'une fuite détectée au niveau du barrage
- Casernement – Cité militaire :
Une discussion est en cours entre la Commune, la Communauté des Communes et l'EPF.
- Délégués aux organismes de regroupement et autres
Mme EHRSTEIN Nathalie est membre du Conseil d'Administration du SYCOPARC Vosges du Nord
- Personnel :
Remplacement de Mme LARIBI Régine à compter du 1^{er} octobre 2020.

Aucun point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 21h00.

Le Maire :
Christian TRAUTMANN

Le secrétaire :
Bernard CHARBAU



